

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *William Thomson* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer du *Lac Nipissingue* à la *Baie James*."

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Saskatchewan* du Sud ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel elle doit commencer ses travaux, et pour autres objets.

L'honorable président du comité chargé de prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement, a présenté son rapport. *Ordonné* qu'il soit reçu.

Et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DES SÉANCES DU SÉNAT,
25 janvier, 1884.

Le comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier de cette Chambre, relatif à la non-présence de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* à son siège en cette Chambre durant deux sessions consécutives du Parlement, a l'honneur de rapporter :

Qu'il a pris le dit rapport en considération, et qu'ayant aussi consulté les journaux de la Chambre, il a constaté que l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, l'un des sénateurs représentant la province d'*Ontario*, a manqué, durant deux sessions consécutives du Parlement, d'assister aux séances de cette Chambre ; et que de plus un honorable membre a déclaré de sa place que l'honorable *Walter Hamilton Dickson* savait que son siège allait devenir vacant ;

En conséquence, votre comité recommande d'adopter la résolution suivante :

Résolu, que l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, l'un des sénateurs représentant la province d'*Ontario*, a manqué, durant deux sessions consécutives du Parlement du *Canada*, d'assister aux séances de cette Chambre ; que, pour cette cause, le siège de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* est devenu vacant ; que cette Chambre, en conformité de la 33^e section de l'Acte de l'*Amérique britannique du Nord*, 1867, déclare, décide et prononce que le dit siège de l'honorable *Walter Hamilton Dickson* est vacant.

Le tout respectueusement soumis.

W. MILLER,
Président du comité.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé : Que le dit rapport soit pris en considération d'aujourd'hui en quinze jours, et que dans l'intervalle, avis en soit donné à l'honorable M. *Dickson*, et que le greffier de cette Chambre lui transmette une copie du dit rapport par la malle.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable Président a fait rapport à cette Chambre, que le délai fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés, expire lundi le 28 courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés, soit prolongé à samedi, le 9 février prochain.